



tiel au développement de relations amicales et de la coopération entre nous.

Monsieur le Président, lors de l'adoption de l'Acte final, nul ne s'attendait à ce que les pratiques observées au regard des droits de l'homme ou dans d'autres domaines puissent changer du jour au lendemain. Nous nous attendions plutôt à une amélioration progressive – parce que ceux d'entre nous qui sont profondément convaincus de la valeur des droits individuels s'efforcent constamment d'améliorer leur bilan à cet égard. C'est de glisser dans la direction opposée, soit par inadvertance ou de propos délibéré, dont nous devons nous garder; car ne pas mettre en œuvre ses engagements dans un domaine soulève de sérieux doutes quant à la probabilité de voir respectés les engagements contractés à d'autres égards.

Je reconnais, Monsieur le Président, qu'il existe à la CSCE un abîme entre deux conceptions très différentes de la relation qui doit s'établir entre l'individu et l'État. Nous nous bercerions d'illusions si nous pensions que ces divergences de vues sont appelées à s'estomper rapidement. Mais on aurait tort, d'autre part, de conclure que le souci manifesté par le Canada pour les droits de l'homme, les contacts entre les personnes et la plus libre diffusion de l'information, nous est dicté par le désir de perturber la stabilité interne d'autres États. Tout simplement, nous ne concevons pas que l'un quelconque des gouvernements représentés ici doive se sentir si faible ou si peu assuré qu'il lui faille traiter en criminels ou en traîtres ceux de ses citoyens qui croient à la sincérité de nos engagements en vertu de l'Acte final. Nous saisissons cette occasion pour affirmer que l'échec de la mise en œuvre des dispositions visant les droits de l'homme affectera directement les progrès par rapport à d'autres dispositions de l'Acte final.

Dans le domaine de la sécurité, les résultats ont été lents à se manifester. Après plus de 18 mois de travaux, la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe n'a réalisé aucun progrès notable dans l'exécution des tâches spécifiées dans le mandat de Madrid. Le Canada fonde de grands espoirs sur la Conférence et espère qu'elle permettra d'établir un dialogue honnête d'où sortiront des mesures de coopération concrètes, et qu'elle apportera une



Photo de groupe de 35 ministres des Affaires étrangères rassemblés à Helsinki à l'occasion du 10^e anniversaire de la signature de l'Acte final de la CSCE. Canapress

contribution importante au processus de renforcement de la confiance mutuelle. Mais ces espoirs deviennent difficiles à maintenir – et difficiles à partager par nos peuples – devant une tentative manifeste pour esquiver la négociation d'un ensemble de mesures de confiance, dont un programme détaillé de coopération en matière militaire. Je crois, Monsieur le Président, qu'il importe de noter que ces mesures devaient s'appliquer également aux deux alliances en Europe. La sécurité est affaire de réciprocité : elle ne saurait s'établir sur des avantages unilatéraux acquis au détriment de l'une ou de l'autre des parties. Pour renforcer la confiance mutuelle, ce sont des actes et non des paroles qu'il nous faut. C'est pourquoi nous continuerons de préconiser une action commune fondée sur des engagements précis, notamment en ce qui concerne l'information et la vérification.

Je crois qu'il est évident que le processus de la CSCE n'a pas encore tenu les promesses que tant d'entre nous y voyaient en 1975. La CSCE nous a fourni et continue de nous fournir une occasion de dialogue. Il ne faut pas sous-estimer la force du dialogue dont chacun des maillons contribuera à renforcer le tissu d'un accord plus large entre les États signataires, quelle que soit leur taille. Mais si la CSCE devient de plus en plus un dialogue de sourds, si nous persistons à ignorer le point de vue de l'autre, et si les mots mêmes que nous employons ont des sens différents, alors que serons-nous en mesure d'accomplir ? Si nous continuons à nous livrer à la sémantique et à éviter les

mesures concrètes, pendant combien de temps encore la crédibilité du processus de la CSCE pourra-t-elle survivre ?

Monsieur le Président, la crédibilité du processus de la CSCE est vitale. Si nous nous contentons d'émettre les documents et de réitérer nos obligations, sans nous acquitter des engagements que nous avons contractés au niveau politique le plus élevé, nous risquons de détruire la confiance en l'utilité de la CSCE. De plus, faute de progrès soutenus dans la mise en œuvre de toutes les dispositions de l'Acte final, il nous sera impossible de susciter la confiance qui est essentielle à l'amélioration des relations Est-Ouest et qui était, rappelons-le, notre but premier il y a dix ans. Si nous ne réussissons pas à susciter cette confiance, il sera à mon avis particulièrement difficile de réaliser des progrès en ce qui concerne le contrôle des armements et le désarmement.

Nous ne devons jamais perdre de vue que les peuples dont nous sommes les représentants et les dirigeants ne manqueront pas de s'interroger – à juste titre – sur la valeur des formes de coopération énoncées dans l'Acte final s'ils n'en voient pas le résultat concret dans leur vie quotidienne. Cette coopération nous apporte-t-elle un sentiment de sécurité ? Facilite-t-elle la réunion des personnes, indépendamment de la communauté idéologique à laquelle elles appartiennent ? Ce sont là des questions auxquelles nos peuples attendent des réponses plus positives encore que celles que nous leur avons fournies jusqu'à présent. »